

Avenant 1 au protocole sanitaire

(en date du 09/06/20)

Quelques précisions

Page 2 :

Le paragraphe « En prévision de cette file d'attente, il est demandé aux candidats de se présenter une heure et demi avant l'heure du début des épreuves dans leur centre d'écrits »

est remplacé par :

« En prévision de cette file d'attente, il est demandé aux candidats de se présenter une heure et demi avant l'heure du début des épreuves dans leur centre d'écrits sauf information contraire de la part du centre. »

Page 4

« Pas de restauration prévue » est remplacé par : « Pas de restauration garantie »

Les informations : « Les candidats ne pourront bénéficier d'aucune offre de restauration collective sur le site d'écrits et sont invités à apporter leur déjeuner.

La prise du déjeuner.....à la fin de chaque journée d'épreuves. »

sont remplacées par :

- 1- Les candidats qui ne pourront bénéficier d'aucune offre de restauration collective sur le site d'écrits sont invités à apporter leur déjeuner.
La prise du déjeunerà la fin de chaque journée d'épreuves.
- 2- Les candidats qui bénéficieront d'un service de restauration seront informés avant les épreuves (mention sur leur convocation ou information venant du centre) et devront dans ce cas suivre les consignes sanitaires mises en place dans les réfectoires, cafétéria et internat.